



MARTIN

DESSERT



Code : 0812-61

GÂTEAU AUX CAROTTES PRÊT-À-EMPORTER

Valeurs Nutritives

Nutrition Facts / Valeur Nutritives

Pour 1 gâteau (50 g) / Per 1 cake (50 g)

Calories 190		% Daily Value*
		% valeur quotidienne*
Fat / Lipides	11 g	15%
Satured / Saturés	2.5 g	13%
+Trans / Trans	0.1 g	
Carbohydrates / Glucides	21 g	
Fibre / Fibres	0 g	0%
Sugars / Sucres	15 g	15%
Protein / Protéine	2 g	
Cholesterol / Cholestérol	25 mg	
Sodium / Sodium	190 mg	8%
Potassium	50 mg	1%
Calcium	20 mg	2%
Iron / Fer	0.4 mg	2%

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup
*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Sucres (sucre à glacer, sucre, fructose), fromage à la crème (substances laitières, culture bactérienne, sel, gomme de guar, gomme de caroube), farine de blé, huile de canola, carottes, œuf entier liquide, margarine d'huile de canola et d'huiles de palme et palmiste modifiées (soya), eau, préparation à gâteau (amidon de maïs modifié, substances laitières modifiées, poudre à pâte, sel, amidon de blé, huile de canola, huile de soya, carboxyméthylcellulose), glycérine, poudre à pâte, bicarbonate de sodium, amidon de maïs, cannelle, cacao.

Contient : blé, œuf, lait, soya
Peut contenir: sulfites, avoine, orge

Informations techniques

Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : 1.25" +/-1/8
- Dimension de la portion : 1.62"x3.12"+/-1/8
- Poids portion : 50 g

Spécifications d'emballage :

- 36,00 portion(s) / boîte
- 1,00 boîte(s) / caisse
- 2,10 KG poids de caisse brut
- 1,80 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :

- 11,00 caisses / rangée
- 10,00 caisses de haut
- 110,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant 3 hres environ (portion)
Décongeler à 4°C pendant 12 hres environ (boîte)

Durée de vie du produit :

18 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :

10 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :

1-Retirer l'emballage du produit. 2- Servir dans votre assiette. *Ne jamais recongeler un produit une fois décongelé.

Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)

